

La Charte du SCVB – saison 2026 / 2027

Parce que faire partie d'un club, c'est aussi partager ses valeurs et ses règles de fonctionnements !

Violence dans le sport

Le club condamne et s'engage à agir contre les comportements inappropriés, irrespectueux, violents (physiques ou verbaux), sexistes, homophobes, racistes, xénophobes, discriminatoires et de manière générale tout agissement contraire aux valeurs du sport, à l'égard des autres joueurs ou des entraîneurs.

Entraînements

- Présence aux entraînements :
 - L'assiduité et la ponctualité est demandée à tous les entraînements.
 - Être ponctuel cela veut aussi dire qu'il faut venir 15min avant pour avoir le temps de se changer et de monter le terrain,
 - Les absences devront être signalées le plus tôt possible,
 - L'annulation d'un entraînement par le club sera également communiquée le plus tôt possible.
- Tenue : la pratique du volley nécessite une tenue de sport adaptée et des baskets de sport de salle, non utilisées à l'extérieur.
- Matériel : chaque entraînement nécessite l'installation du terrain (poteaux, filets, mires) et du matériel d'entraînement (chariot de ballons, plots, cônes...). Sous la supervision de l'entraîneur, les licenciés participeront à **l'installation et le rangement** de ce matériel dans le local technique. Ils s'engagent également au respect du matériel.

Compétitions

- La participation aux matchs de compétition dans laquelle l'équipe est engagée est indispensable pour tous les licenciés car elle permet de progresser et vient récompenser le travail réalisé lors des entraînements.
- C'est l'entraîneur qui décide de la composition de l'équipe pour les matchs.
- Comme pour les entraînements, les absences devront être signalées le plus tôt possible afin de permettre à l'entraîneur d'organiser les déplacements afin d'éviter un forfait de l'équipe (amende à la charge du club).
- Lors des déplacements, **les parents des licenciés pourront être sollicités pour accompagner et véhiculer l'équipe**. Ces déplacements seront à organiser entre les entraîneurs et les parents assez longtemps à l'avance.
*Remarque : les frais occasionnés pourront faire l'objet d'une demande « Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général » (CERFA 11580*03). Lire le document « Don association »*

Gestion sportive

- La gestion sportive du club est faite dans SportEasy. Pour chaque équipe, les entraînements, les matchs et tous les moments conviviaux du club y sont renseignés.
- Il est donc demandé pour les nouveaux licenciés de se créer un compte pour rejoindre l'équipe *ad-hoc* (l'entraîneur fera l'ajout du compte dans l'équipe).

La vie du club

- Les licenciés (et leurs parents pour les mineurs) sont convoqués chaque année à l'Assemblée Générale de la section Volley-Ball du Stade Clermontois. Si pour le Bureau, les bénévoles et les entraîneurs c'est l'occasion de faire un bilan de l'année écoulée, c'est également le moment pour vous de poser vos questions.

Si vous voulez participer à la vie de la section en tant que bénévoles, venez en discuter avec nous ! Le bénévolat est vital pour le fonctionnement de notre section, chaque engagement est précieux.

Je soussigné....., parent du joueur, déclare avoir pris connaissance de la Charte du SCVB et m'engage à respecter les règles décrites.

Signature du joueur ou celle du parent pour les mineurs